

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **09.2020.061**

Transmis en préfecture le :

15 septembre 2020

Séance du : **10 septembre 2020**

Compte-rendu affiché le **15 septembre 2020**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **4 septembre 2020**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Madame Marylène MILLET**

Secrétaire élu : **Madame Camille EL-BATAL**

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Laurent DURIEUX, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Roland CRIMIER

Pouvoirs :

Laurent DURIEUX à Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Sonia MONFORT, Roland CRIMIER à Philippe MASSON

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La mise en place du nouveau projet municipal amène la collectivité à réorganiser certains services et activités, modifier des temps de travail et par conséquent à créer de nouveaux postes et engager de nouveaux recrutements.

En parallèle, comme toutes les années, des agents bénéficieront d'une évolution de carrière, par le biais d'avancements de grade.

Aussi, considérant l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} septembre 2020 et afin de tenir compte de ces évolutions, les modifications suivantes peuvent être apportées.

1-Concernant la mise en place la politique sécurité-prévention :**Filière Police :**

- Création de 4 postes de policier municipal sur le grade de Gardien-Brigadier
- Création d'un poste de responsable de la « brigade nuit » sur le grade de chef de police municipale 1^{ère} classe

Filière Technique

- Création d'un poste de technicien de vidéo-protection et de télé-surveillance

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 09/09/2020	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 11/09/2020	Dont TNC
FILIÈRE POLICE								
Chef de police municipale principal 1 ^{ère} classe	B	0	0	0	1	0	1	0
Gardien-Brigadier	C	4	4	0	4	0	8	0
FILIÈRE TECHNIQUE								
Technicien	B	6	5	0	1	0	7	0

2- Concernant la réorganisation de la communication et de la vie associative**Filière Administrative**

- Création d'un poste d'assistante dont le temps de travail sera réparti sur les 2 services, sur un poste à TNC (28/35[°]) sur le grade d'adjoint administratif
- Suppression de deux postes d'adjoint administratif à TC

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 09/09/2020	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 11/09/2020	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Adjoint Administratif	C	36	27	4	1 (28/35 [°])	2	35	5

3- Concernant les modifications de temps de travail au sein de la collectivité :

Filière Administrative :

- Création d'un poste d'adjoint administratif à TNC (21/35°)
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à TNC (17,5/35°)

Filière Médico-sociale :

- Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à TNC (33,25/35°)
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à TC
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à TNC (33,25/35°)
- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à TC

Filière Technique

- Création d'un poste d'adjoint technique à TNC (31,5/35°)
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à TNC (28/35°)

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 09/09/2020	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 11/09/2020	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Adjoint Administratif	C	35 (cf supra)	27	5	1 (21/35°)	1 (17,5/35°)	35	5
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM principal 2° classe	C	17	11	3	2 (33,25/35°)	1 (TC)	17	5
ATSEM principal 1ère classe	C	7	7	1	2 (33,25/35°)	2 (TC)	7	3
FILIÈRE TECHNIQUE								
Adjoint Technique	C	48	41	8	1 (31,5/35)	1 (28/35)	48	8

4- Concernant les avancements de grade :

Filière Administrative :

- Création de 3 postes d'Adjoint administratif principal 1ère classe à TC

Filière Culturelle :

- Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal 1ère classe à TNC (17,5/35°)
- Création d'un poste d'Assistant de conservation principal 1ère classe à TC

Filière Médico-sociale :

- Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à TNC (33,25/35°)
- Création de 3 postes d'ATSEM principal 1ère classe à TC

Filière Technique :

- Création de 2 postes de Technicien principal 1ère classe à TC
- Création d'un poste d'Adjoint technique principal 2° classe à TNC (28/35°)

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 16/06/20	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 17/07/2020	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	6	6	1	3	0	9	1
FILIÈRE CULTURELLE								
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	4	4	0	1 (17,5/35)	0	5	1
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	3	3	0	1	0	4	0
FILIÈRE TECHNIQUE								
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0	2	0	2	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	12	10	0	1 (28/35°)	1 TC	12	1
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE								
ATSEM principal 1ère classe	C	7	7	3	3 TC 1 TNC (33,25/35°)	0	11	4

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Laure LAURENT,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE -
Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,



**La Maire,
Marylène MILLET**

Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Philippe MASSON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.